

## **CODE D'ETHIQUE ET DE COMPORTEMENT**

### **Association Taramana**

---

#### **Préambule :**

Ce code d'éthique et de comportement vise à définir les lignes de bonne conduite sur les sujets d'importance qui s'imposent à l'ensemble des personnes oeuvrant pour TARAMANA France (administrateurs, bénévoles, parrains, marraines, donateurs, membres, etc.) .

Ce code s'applique donc à tous les membres de TARAMANA France. En prenant connaissance de ce texte, vous vous engagez à en respecter les consignes individuellement et collectivement.

Ce code d'éthique et de déontologie rappelle et complète les valeurs fondamentales de l'organisation française TARAMANA telles qu'énoncées dans sa Charte.

#### **Le code d'éthique et de comportement est un document engageant.**

**Tout manquement à une règle du code peut donner suite à une procédure d'exclusion de l'association ou même à des poursuites légales.**

**En prenant connaissance de ce document, vous reconnaissez en avoir compris le contenu et vous vous engagez à respecter ce code.**

**Si des clarifications ou des précisions doivent vous être apportées, merci de les formuler auprès du siège social de l'association 24 allée Saint Henri – 33 138 LANTON (contact@taramana.org).**

En tant que personne oeuvrant pour TARAMANA :

**I. Je m'engage à respecter une éthique conforme aux valeurs portées par l'association dans sa Charte.**

**La Charte de Taramana est porteuse de :**

**1. Valeurs humaines :**

Respect – Solidarité – Intégrité.  
Taramana est une association apolitique et non confessionnelle.

**2. Efficacité :** la gestion est assurée avec le plus grand respect de l'argent collecté et dans le souci permanent d'une utilisation optimale au bénéfice exclusif des enfants et des familles. Notre objectif : ne pas dépasser 10% des dons en frais de fonctionnement et ainsi disposer de 90% des dons pour les enfants. Parce que Taramana est reconnue d'intérêt général, les donateurs peuvent déduire le montant de leur don à hauteur de 66% dans la limite de 20% de leur revenu imposable.

**3. Transparence :**

Taramana est un modèle d'association ouverte, respectueuse de la loi et transparente en tous points. Tout membre de l'association peut demander à tout moment un rapport financier des comptes de l'association édités annuellement.

Un cabinet d'expertise comptable intervient régulièrement pour valider la bonne tenue des comptes et établit le bilan financier annuel. Il va sans dire que tous les membres actifs, y compris ceux du Conseil d'administration et du Bureau, sont bénévoles et ne perçoivent aucun salaire.

**II. Je m'engage en aucune manière à porter atteinte à l'image de l'association pour quelque raison que ce soit.**

**1.** Je suis conscient de représenter l'association et de porter ses valeurs.

**2.** En aucun cas, je n'utilise le logo et/ou le nom de l'association en dehors du cadre fixé avec le Conseil d'administration.

**3.** Je m'engage à respecter la confidentialité et à garantir une

utilisation appropriée des informations auxquelles j'aurais accès du fait de mon action au sein de l'association en tant que simple membre ou administrateur.

**4.** Je m'engage à ne pas m'exprimer dans les médias sur le travail de l'association sans autorisation du Président.

**III. Je m'engage dans une dynamique loyale et transparente en tout point au profit de l'association.**

1. Je m'engage à être clair et transparent dans mes activités et à assurer une information juste tout comme une image loyale de l'association.
2. Je ne prends aucun engagement pour TARAMANA, qu'il soit financier ou d'autre nature, sans une autorisation officielle du Conseil d'administration.